

**Formulaire de présentation des mises à jour du PDE concernant les objectifs de conservation des milieux humides et hydriques**

Orientation		8 - Éviter la dégradation des milieux humides						
Objectif (incluant la valeur de référence si applicable)		Indicateur (mesurable)			Unité de mesure	Cible (valeur ou attitude à atteindre)		
8.1 - D'ici 2024, à partir de la cartographie détaillée des milieux humides de Canards Illimités et des Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH), réaliser un portrait détaillé des milieux humides de la ZGIE et en définir des zones d'intérêts pour chacun des 9 sous bassins principaux. (MODIFICATION à l'objectif existant)		Nombre de milieux humides dont le type est connu			Nombre unitaire	Portrait/9 zones		
Action	Type d'action	Acteur responsable/maître d'œuvre	Type d'acteur	Échéancier (de x année à x année)	Coût estimé	Source de Financement	État d'avancement	
8.1.1 - Compléter le travail d'analyse géomatique, entamé par l'ARMVFP 01, de priorisation des milieux humides d'intérêt.	Acquisition de connaissances	OBVFSJ; UQAR/ARMVFP 01	OBV (le nôtre)	≥ 2024	25 000 à 50 000\$	OBVFSJ; UQAR/ARMVFP 01	Complétée	
8.1.2 - Adopter à l'échelle des MRC un plan de conservation des milieux humides d'intérêt pour la biodiversité.	Acquisition de connaissances	MRC; municipalités; OBVFSJ/CIC; MELCC	Municipal	2021-2022	40 000\$	CIC; MELCC	En activité	
8.1.3 - Élaborer par MRC une liste de milieux humides prioritaires pour la compensation.	Règlementation	MRC; MELCC; municipalités; OBVFSJ	Municipal	2021-2022	99 000\$	MRC; MELCC; municipalités; OBVFSJ	En activité	
8.1.4 - En mettant à profit les techniciens forestiers, entamer le chantier de classification terrain des milieux humides et d'intégration des étangs temporaires à la cartographie existante pour l'ensemble du bassin versant.	Acquisition de connaissances	Gr. forestiers; ARMVFP; MRC	Économique	≥ 2024	50 000 à 100 000\$	Gr. forestiers; ARMVFP; MRC	En activité	

Orientation		8 - Éviter la dégradation des milieux humides						
Objectif (incluant la valeur de référence si applicable)		Indicateur (mesurable)			Unité de mesure	Cible (valeur ou attitude à atteindre)		
8.4 - D'ici 2024, améliorer la sensibilisation de la population et des acteurs du territoire (propriétaires terriens, forestiers, agriculteurs) envers les milieux humides en réalisant quatre (4) activités annuelles, deux (2) pour la zone Nord-Est et deux (2) pour la zone Sud-Ouest. (AJOUT AU PDE)		Réalisation d'activités de sensibilisation			Nombre unitaire	2 activités annuelles par zone (Nord-Est/Sud-Ouest)		
Action	Type d'action	Acteur responsable/maître d'œuvre	Type d'acteur	Échéancier (de x année à x année)	Coût estimé	Source de Financement	État d'avancement	
8.4.1 - Réaliser un atelier-terrain ou une conférence sur l'importance des milieux humides pour la biodiversité (fonctions écologiques et services écosystémiques) à l'intention des acteurs ciblés (propriétaires terriens, forestiers, agriculteurs possédant des milieux humides sur leur territoire) de la zone Sud-Ouest.	Sensibilisation et information	OBVFSJ; AMVAP 12	Communautaire	2021-2024	5 000\$	OBVFSJ; AMVAP 12	Prévue et non débutée	
8.4.2 - Réaliser un atelier-terrain ou une conférence sur l'importance des milieux humides pour la biodiversité (fonctions écologiques et services écosystémiques) à l'intention des acteurs ciblés (propriétaires terriens, forestiers, agriculteurs possédant des milieux humides sur leur territoire) de la zone Nord-Est.	Sensibilisation et information			2021-2024	5 000\$	OBVFSJ	Prévue et non débutée	
8.4.3 - Réaliser une présentation publique sur l'importance des milieux humides, leurs fonctions écologiques et les services écosystémiques destinée aux citoyen.ne.s de la zone Sud-Ouest.	Sensibilisation et information	OBVFSJ; AMVAP 12	Communautaire	2021-2024	2 500\$	OBVFSJ; AMVAP 12	Prévue et non débutée	
8.4.4 - Réaliser une présentation publique sur l'importance des milieux humides, leurs fonctions écologiques et les services écosystémiques destinée aux citoyen.ne.s de la zone Nord-Est.	Sensibilisation et information			2021-2024	2 500\$	OBVFSJ	Prévue et non débutée	

Orientation		8 - Éviter la dégradation des milieux humides						
Objectif (incluant la valeur de référence si applicable)		Indicateur (mesurable)			Unité de mesure	Cible (valeur ou attitude à atteindre)		
8.5 - À l'échelle des sous-bassins, cibler les problématiques précises présentes sur le territoire en lien avec les milieux humides par la tenue d'au minimum une (1) consultation pour chacune des deux zones de gestion, soit la Nord-Est et la Sud-Ouest d'ici 2023. (AJOUT AU PDE)		Réalisation d'activités de consultation			Nombre unitaire	2 consultations		
Action	Type d'action	Acteur responsable/maître d'œuvre	Type d'acteur	Échéancier (de x année à x année)	Coût estimé	Source de Financement	État d'avancement	
8.5.1 - Réaliser une consultation publique afin de cibler les problématiques précises reliées aux milieux humides dans chaque sous-bassin de la zone Nord-Est.	Acquisition de connaissances	OBVFSJ	OBV (le nôtre)	2022-2023	6 500\$	OBVFSJ	Prévue et non débutée	
8.5.2 - Réaliser une consultation publique afin de cibler les problématiques précises reliées aux milieux humides dans chaque sous-bassin de la zone Sud-Ouest.	Acquisition de connaissances	OBVFSJ	OBV (le nôtre)	2022-2023	6 500\$	OBVFSJ	Prévue et non débutée	

Orientation		5 - Récupérer ou maintenir l'intégrité écologique des rives						
Objectif (incluant la valeur de référence si applicable)		Indicateur (mesurable)			Unité de mesure	Cible (valeur ou attitude à atteindre)		
5.4 - À l'échelle des sous-bassins, cibler les problématiques précises présentes sur le territoire en lien avec les bandes riveraines par la tenue d'au minimum une (1) activité de consultation. (AJOUT AU PDE)		Réalisation d'activités de consultation			Nombre unitaire	2 consultations		
Action	Type d'action	Acteur responsable/maître d'œuvre	Type d'acteur	Échéancier (de x année à x année)	Coût estimé	Source de Financement	État d'avancement	
5.4.1 - D'ici 2023, réaliser une consultation publique afin de cibler les problématiques précises reliées aux bandes riveraines dans chaque sous-bassin de la zone Nord-Est.	Acquisition de connaissances	OBVFSJ	OBV (le nôtre)	2022-2023	6 500\$	OBVFSJ	Prévue et non débutée	
5.4.2 - D'ici 2023, réaliser une consultation publique afin de cibler les problématiques précises reliées aux bandes riveraines dans chaque sous-bassin de la zone Sud-Ouest.	Acquisition de connaissances	OBVFSJ	OBV (le nôtre)	2022-2023	6 500\$	OBVFSJ	Prévue et non débutée	
5.4.3 - D'ici 2025, réaliser un atelier de concertation sur les problématiques reliées aux bandes riveraines dans la zone Nord-Est afin d'élaborer des solutions concrètes et réalistes.	Règlementation	OBVFSJ	OBV (le nôtre)	≥ 2024	6 500\$	OBVFSJ	Prévue et non débutée	
5.4.4 - D'ici 2025, réaliser un atelier de concertation sur les problématiques reliées aux bandes riveraines dans la zone Sud-Ouest afin d'élaborer des solutions concrètes et réalistes.	Règlementation	OBVFSJ	OBV (le nôtre)	≥ 2024	6 500\$	OBVFSJ	Prévue et non débutée	